

Programme de subvention stratégique en études acadiennes (2019-2020)

Une (1) subvention stratégique est disponible dans le cadre de ce concours destinée à une nouvelle professeure, un nouveau professeur ou à une professeure régulière, un professeur régulier dans le domaine des études acadiennes des trois campus. Le montant de cette subvention est de 10 000 \$. Cette subvention est conçue pour servir de levier pour démarrer un projet de recherche et pour obtenir un financement d'un organisme subventionnaire. Seuls les projets qui s'insèrent dans l'axe de développement des études acadiennes sont admissibles. Pour des renseignements sur les axes de développement et les créneaux de recherche, voir le document *Stratégie institutionnelle de recherche* adopté par le Sénat académique en mars 2013 (site Web de la FESR).

Cette subvention est rendue possible grâce à une entente entre la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) et l'Institut d'études acadiennes (IEA).

ADMISSIBILITÉ

1. Nouvelle professeure ou nouveau professeur selon les critères suivants :
 - a) est à l'emploi de l'Université de Moncton sur la voie de la permanence depuis moins de trois ans ou détient un contrat d'emploi de professeure ou de professeur d'une durée d'au moins trois ans; et
 - b) est titulaire du doctorat depuis cinq ans ou moins.
2. Professeure régulière ou professeur régulier.
3. Professeure ou professeur dans le domaine des études acadiennes.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

IMPORTANT

Les demandes incomplètes ou qui ne respectent pas le format décrit ci-dessous seront refusées.

- La demande de subvention de recherche doit être présentée sur le formulaire intitulé « SUBVENTION STRATÉGIQUE EN ÉTUDES ACADIENNES (2019-2020) » disponible sur le site de la FESR à l'adresse <http://www.umoncton.ca/fesr/node/190>.
- Le formulaire de demande doit être d'une longueur maximale de trois (3) pages, en caractères 12 points à simple interligne.
- Tout document qui requiert une signature doit être signé.
- La demande, le dossier de renseignements professionnels (DRP) ainsi que toutes les annexes doivent être acheminées électroniquement et en un seul envoi, à la boîte courriel des concours internes de financement de la recherche à l'adresse : fesr.concoursinternes@umoncton.ca.

DATE LIMITE : le vendredi 15 février 2019, 16 h

Un avis d'accusé de réception vous parviendra par courriel. Si vous ne recevez pas cet avis dans les 48 heures de l'envoi électronique de votre dossier, communiquez immédiatement avec la FESR.

Formulaire de demande

À l'aide du formulaire, fournir l'information demandée.

1. Identification

2. Description du projet

3. Description de l'effet de levier

4. Justification du budget

Justifier le budget demandé pour la période couverte, en précisant les éléments suivants : salaires et avantages sociaux en distinguant les salaires accordés aux étudiantes et étudiants, les matériaux et fournitures (prière de les énumérer), les frais de déplacements pour collecte de données et les autres dépenses. Les frais de déplacements aux fins de diffusion et les frais de publications ne sont pas admissibles.

5. Exigences en matière d'attestation

Noter que tout projet nécessitant une attestation, que ce soit en raison de travaux effectués auprès des êtres humains, avec des animaux ou ayant des risques environnementaux, doit être soumis au comité concerné pour approbation avant le début des travaux.

Pour de plus amples renseignements à cet effet, veuillez communiquer avec la FESR.

6. Signature et date de la demande

La demande doit être signée et datée.

Dossier de renseignements professionnels

Joindre votre *Dossier de renseignements professionnels* à jour à cette demande.

Évaluations par un comité de pairs

Dans le cas où le projet aurait été évalué par un des grands conseils au cours des deux dernières années, joindre l'évaluation au DRP.

PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

L'évaluation des demandes de subventions de recherche par le Conseil de la FESR respecte l'usage universitaire de l'évaluation par les pairs et est soumise aux règles usuelles sur les conflits d'intérêts. Dans le processus d'évaluation, les membres du Conseil, agissant comme évaluatrices et évaluateurs, font abstraction de leur fonction de représentation.

Conformément aux traditions des grands conseils nationaux de recherche et tenant compte du nombre restreint de spécialistes dans les divers domaines de recherche à l'Université de Moncton, le Conseil de la FESR pratique une évaluation en deux étapes. Chaque demande est d'abord examinée par deux membres du Conseil. Par la suite, les membres du Conseil de la FESR débattent les recommandations formulées par les évaluatrices et évaluateurs et arrivent à une décision.

L'obtention de cette subvention stratégique s'accompagne de l'obligation de présenter une demande de subvention à l'un des trois conseils subventionnaires du Canada ou à un organisme comparable dans les 12 mois qui suivent la fin de la subvention.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE RECHERCHE

Aux fins de ce concours, une plus grande attention sera accordée à la qualité du projet qu'au dossier de réalisations de la candidate ou du candidat dans le cas de nouveaux professeurs. Selon les normes nationales établies pour l'évaluation des activités de recherche, de développement et des actes créateurs, les critères d'évaluation des demandes de subventions de recherche adoptés par le Conseil de la FESR sont les suivants :

A. Excellence du dossier de réalisations en recherche de la professeure ou du professeur

Expertise et expérience de la professeure ou du professeur; importance, originalité et régularité des contributions au domaine de recherche tel qu'en témoigne le *Dossier de renseignements professionnels*; incidence de ces contributions; formes de publications en fonction du domaine de recherche; dans le cas de publications conjointes, importance de la contribution à la publication; travaux en collaboration avec des chercheuses et chercheurs dans d'autres universités ou en milieu industriel.

B. Mérite et qualité du projet

Originalité, innovation et importance des travaux et des contributions prévus; clarté et portée des objectifs; clarté et pertinence de la méthodologie; faisabilité du projet et effet de levier.

C. Contribution à la formation de chercheuses et chercheurs (implication d'étudiantes ou d'étudiants dans le projet proposé)

Qualité et importance des contributions à la formation à la recherche de chercheuses et chercheurs compte tenu du domaine de recherche à l'Université de Moncton; incidence du projet sur la formation.

D. Arrimage avec les axes de développement et les créneaux de recherche

Pertinence du projet en lien avec les axes de développement et les créneaux de recherche de l'Université de Moncton.

E. Justification du budget

Pertinence et justification du budget; disponibilité d'autres sources de financement; besoins spéciaux liés à la nature du projet.